

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2009 COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil neuf,
Le 29 juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain GREMILLON.

Etaient présents : Mmes Mrs Alain GREMILLON – Serge BERNES – Valérie GANOT HOCQ - Guy BEAULIEU – Alexandre DANGREMONT – Claude MEDARD – Josette TREMIER – Emilie PERROTEAU – Thierry LEFEUVRE – Xavier BOURRAUD – Christine CULERIER – Dominique DELANGLE – Monique MANE – Michel MENAGER – Romuald POUILLET – Jean Marc CHOPLAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : - Mme Christelle BADUEL : Pouvoir à Mme Valérie GANOT HOCQ
- Mr Stéphane MOTA

Monsieur Michel MENAGER a été élu secrétaire de séance.

1- COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 MAI 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 mai 2009.

2- RESTAURATION DES PORTES DE L'EGLISE 20090601

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) concernant la restauration des 3 portes de l'Eglise dont le montant (16 531.11 €) non réalisé en 2008, est inscrit au budget 2009.

3- DROIT DE PASSAGE MAISON GUILLET 20090602

Considérant que le passage situé entre le 23 et le 25 de la rue de la Chapelle est une voie d'accès à l'école d'une part et à l'espace Alice et Ernest GUITTON d'autre part, et que, par conséquent, il doit offrir un maximum de sécurité, le Conseil Municipal refuse (1 abstention) d'accorder un droit de passage à usage d'ouverture sur la propriété Guillet à quelque acquéreur que ce soit.

4- PANNEAUX D'AFFICHAGE EXTERIEURS 20090603

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'insuffisance de l'espace réservé à l'affichage et précise que l'affichage sur les portes de la Mairie est devenu inesthétique. Il informe l'Assemblée qu'un TIG (Travailleur d'Intérêt Général) spécialisé en menuiserie, a fabriqué une structure en bois pouvant accueillir des vitrines servant à l'affichage. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (2 abstentions) d'acheter 2 vitrines d'extérieur au prix de 695 € HT et précise que le montant de cet investissement fera l'objet d'une décision modificative. Ce panneau sera implanté à gauche de la voie d'accès au parking de l'école en limite de la propriété PROVOST.

5- ACHAT BANCS POUR ESPACES PUBLICS 20090604

Le Conseil Municipal décide d'acheter à la Société France URBA, 5 bancs au prix promotionnel de 200 € HT (au lieu de 398.28 €), le montant de cet investissement fera l'objet d'une décision modificative.

6- BUDGET GENERAL 2009- DECISION MODIFICATIVE N°3 20090605

Afin de pouvoir mandater les factures concernant le remboursement de la caution d'un loyer, l'achat d'un aspirateur et l'achat de vitrines et bancs, le Conseil Municipal décide de modifier les crédits de la façon suivante :

Section d'investissements

Nature	Article	Montant
>Dépenses	165 – Dépôts et cautionnements versé	+ 520,00 €
	020- Dépense imprévues	- 520.00 €
Dépenses	2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	+ 250.00 €
	020- Dépenses imprévues	- 250.00 €
Dépenses	2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 2 050 €
	020 – Dépenses imprévues	- 2 050 €

7- RENTREE 2009/2010 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**20090606**

En réponse à la demande des enseignants, Le Conseil Municipal refuse d'augmenter la durée de la pause méridienne à l'Ecole Pierre de Ronsard, considérant qu'il faut préserver le rythme des enfants, les conditions de travail du personnel et ne pas augmenter les charges salariales.

8- RENTREE SCOLAIRE 2009/2010 : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL LOISIRS**20090607**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2008/2009 pour la rentrée 2009/2010 pour le restaurant scolaire et l'Accueil Périscolaire à savoir :

Repas enfant	: 3 €
Repas occasionnel	: 3.80 €
Repas adulte	: 5.20 €
Accueil matin	: 1.45 €
Accueil soir	: 2.10 €
Petit déjeuner	: 0.40 €

Il précise que le tarif repas occasionnel sera appliqué (quelque soit le nombre de repas consommés) dès lors qu'un enfant n'a pas rendu son dossier d'inscription.

Concernant l'Accueil Loisirs un tarif dégressif sera appliqué pour une même famille dont les enfants fréquentent en même temps l'Accueil Loisirs des Petites Vacances soit :

1 ^{er} enfant	: 10.60 € la journée (repas compris)
2 ^{ème} enfant	: 9.60 € « « « «
3 ^{ème} enfant	: 8.60 € « « « «

9- CREATION D'UN POSTE D'ADJONT D'ANIMATION POUR BESOIN OCCASIONNEL**20090608**

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation pour besoin occasionnel pour la période du 4 juillet 2009 au 1^{er} août 2009. Ce poste est créé pour assurer la fonction de directeur stagiaire à l'Accueil Loisirs d'été organisé par l'Association Familles Rurales. Il instaure, pour ce poste, le principe de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires afin de régler les éventuelles heures supplémentaires non comprises dans le contrat de travail.

10- CONTRAT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX**20090609**

Le Conseil Municipal décide de retenir la Société G2M pour l'entretien des bâtiments communaux (Ecole Pierre de Ronsard et Nettoyage vitres autres bâtiments) pour l'année 2009-2010.

Le Conseil Municipal décide de retenir la société « Fermetures des Brières » pour le remplacement des 5 fenêtres de l'ancienne école (côté cour) et la porte de la salle informatique. Le montant total du devis, avec option volets roulants, s'élève à 17 000 € HT auxquels il faut rajouter un montant de 1 500 € HT pour l'alimentation électrique des volets. Le coût de cette opération dépassant le montant inscrit au budget 2009 (20 000€) la différence sera prise sur les crédits « travaux à affecter ».

12- REGLEMENT DE COLLECTE DU SMIRGEOMES**20090611**

Le Conseil municipal approuve le règlement de collecte –version 1-2009 du SMIRGEOMES. Il est demandé aux délégués du Smirgeomes d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de points de collecte des DASRI.

13- VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**20090612**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat de 2 terrains communaux : une parcelle d'environ 1 300 m² sur la parcelle cadastrée C 1430 à des fins d'agrandissement et d'alignement de la propriété SABIN) et la partie Up de la parcelle cadastrée C 1360 a des fins de construction d'une maison individuelle..

Le Conseil Municipal accepte de vendre les dites parcelles au prix du marché et autorise Monsieur le maire à signer les actes et tous documents correspondants à ces ventes.

INFORMATIONS DIVERSESAGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame Christine CHAUVEAU de Lombron est recrutée pour occuper le poste d'Adjoint Administratif ouvert pour l'Agence Postale Communale, à compter du 22 septembre 2009. Elle suivra une formation dispensée par la Poste ainsi que deux autres agents (Catherine SCHMIDT et Josiane FUGLER) afin d'être opérationnelle à l'ouverture de l'Agence prévue le 1^{er} octobre 2009.

ACCUEIL LOISIRS – RENTREE 2009/2010

Une enquête est faite auprès des parents d'élèves afin de connaître les besoins en matière d'accueil le mercredi pour la prochaine rentrée. Les résultats seront connus début juillet.

RESTAURANT SCOLAIRE – INSCRIPTIONS RENTREE 2009/2010

Compte tenu du manque de place au restaurant scolaire, les inscriptions des élèves de petite section sont limitées aux enfants ayant 3 ans révolus au 30 avril 2009. La possibilité d'inscrire éventuellement les enfants nés après le 30 avril 2006 sera connue après le 30 juin (date limite d'inscription) et sera communiquée aux parents concernés avant le 15 juillet 2009.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2008, de la Société VEOLIA, délégataire du service public d'assainissement.

PROJET DE CARRIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société GTM qui avait projeté l'installation d'une carrière dans le secteur de Gaslandes, n'est plus intéressé par ce projet sur Lombron et par conséquent suspend sa demande de révision simplifiée du PLU de Lombron.

CONSEIL COMMUNAUTARE

Dans le cadre de la zone intercommunautaire liée à la sortie de l'autoroute A11 Beillé-Connerré, un syndicat mixte entre la CDC du Pays des Brières et du Gesnois et la CDC Huisne Sarthoise a été créé lors du conseil communautaire du 19 juin dernier.

Alain GREMILLON en est membre titulaire suppléé par Serge BERNES.

RECLAMATION DE Mr LE PIOUF

Le conseil Municipal prend acte du courrier déposé par Monsieur LEPIOUF concernant des dégradations sur sa propriété suite à des travaux de voirie dans le centre bourg.

CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUIN 2009.docASSEMBLEE GENERALES DES ASSOCIATIONS LOMBRONNAISES

Il est demandé de mettre en place un planning des disponibilités des élus afin que la municipalité soit représentée à chaque Assemblée Générale et des manifestations des Associations Lombronaises

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Plusieurs séances gratuites de formation seront dispensées au cours de l'année 2009 par des bénévoles de l'association « Cœur et Santé » du Mans. Une subvention pourra être versée à cette association pour le défraiement des frais kilométriques.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – ANNEE 2009

Lundi 31 aout - Mardi 6 octobre – Mercredi 4 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.